



# Prestations pour les enfants handicapés

## Table des matières

Introduction	1
Versement de l'Allocation supplémentaire de revenu de sécurité pour les enfants handicapés	1
Prestations d'invalidité pour les adultes handicapés depuis l'enfance de la Social Security (Sécurité sociale)	4
Demande d'allocations SSI ou de prestations SSDI et ce que vous pouvez faire	4
Programmes d'aide à l'emploi pour les jeunes handicapés	5
Medicaid et Medicare	6
Programme d'assurance maladie pour enfants	6
Autres services de santé	7
Nous contacter	7

## Introduction

Ce livret s'adresse aux parents, aux prestataires de soins et aux représentants d'enfants de moins de 18 ans souffrant d'un handicap susceptible de leur donner droit à des allocations au titre de la Supplemental Security Income (Allocation supplémentaire de revenu de sécurité, SSI, acronyme en anglais). Il s'adresse également aux adultes handicapés depuis l'enfance (avant l'âge de 22 ans) qui pourraient avoir droit à des allocations de la Social Security Disability Insurance (Assurance invalidité de la Sécurité sociale, SSDI, acronyme en anglais). Nous qualifions cette

prestation SSDI d'allocation « pour enfants » car elle est versée sur la base des revenus de Social Security d'un parent.

Ce livret vous aidera à déterminer si vous, votre enfant ou un enfant que vous connaissez pourriez prétendre à la SSI ou à la SSDI.

## Versement de l'Allocation supplémentaire de revenu de sécurité pour les enfants handicapés

La SSI verse des allocations mensuelles aux personnes ayant des revenus et des ressources limités, âgées de 65 ans ou plus, ou non-voyants, ou souffrant d'un handicap.

Les enfants de moins de 18 ans y ont droit s'ils souffrent d'une affection ou de plusieurs affections correspondant à la définition de l'invalidité de la Social Security'. Leurs revenus et leurs ressources doivent se situer dans les limites admissibles. Le montant de l'allocation SSI diffère d'un État à l'autre, car certains États font des versements supplémentaires au titre de la allocation SSI. Votre bureau local de la Social Security pourra vous renseigner sur le montant total des allocations SSI versées dans votre État.

### **Règles SSI concernant la prise en compte des revenus et des ressources**

Nous prenons en compte les revenus et les ressources de l'enfant pour déterminer s'il a droit à la SSI. Nous prenons également en compte les revenus et les ressources de certains membres de la famille vivant dans le foyer de l'enfant. Ces règles s'appliquent si votre enfant vit à la maison. Elles s'appliquent également si votre enfant est scolarisé loin de votre domicile mais revient de temps en temps à la maison et reste sous votre autorité.

Les revenus et les ressources de votre enfant, ou les revenus et les ressources de certains membres de la famille vivant dans le foyer de l'enfant, peuvent dépasser le montant autorisé. Si c'était le cas, nous pourrions rejeter la demande d'allocations SSI de l'enfant.

Nous limitons le versement mensuel de la SSI à 30 dollars lorsque les enfants sont placés dans un établissement médical et que l'assurance maladie prend en charge leurs soins.

### **Règles SSI concernant le handicap**

Votre enfant doit remplir toutes les conditions de handicap suivantes pour être considéré comme médicalement admissible à la SSI :

- L'enfant, s'il n'est pas aveugle, ne doit pas travailler ou gagner plus de 1 620 dollars par mois en 2025. L'enfant, s'il est aveugle, ne doit pas travailler ou gagner plus de 2 700 dollars. Ce montant change généralement chaque année.

- L'enfant doit être atteint d'une affection ou de plusieurs affections entraînant des « limitations fonctionnelles notoires et graves ». Cela signifie que la ou les affections doivent restreindre très sérieusement les activités de l'enfant.
- L'état de l'enfant doit avoir été invalidant ou être susceptible d'être invalidant pendant au moins 12 mois, ou que l'on s'attende à ce que l'état de l'enfant suite à son état entraîne son décès.

### **Communication d'informations sur l'état de santé de votre enfant**

Lorsque vous sollicitez des allocations SSI pour votre enfant sur la base d'un handicap, nous vous demanderons des informations détaillées sur l'état de santé de l'enfant et sur la manière dont cet état affecte sa capacité à s'acquitter de ses activités quotidiennes. Nous vous demanderons également d'autoriser les médecins, les enseignants, les thérapeutes et les autres professionnels qui disposent d'informations sur l'état de santé de votre enfant à nous les transmettre.

Veillez fournir tous les dossiers médicaux ou scolaires de votre enfant dont vous disposez. Cela permettra d'accélérer le processus de prise de décision.

### **Que se passera-t-il ensuite ?**

Nous enverrons toutes les informations que vous nous communiquez au bureau des Disability Determination Services (Services de détermination du handicap, DDS, acronyme en anglais) de votre État. Des médecins et autres personnes qualifiées de l'agence de l'État examineront les informations. Ils demanderont les dossiers médicaux et scolaires de votre enfant ainsi que toute autre information nécessaire pour déterminer si votre enfant répond à nos critères de handicap.

Il se peut que l'agence de l'État ne soit pas en mesure de déterminer le handicap en se basant uniquement sur les informations médicales, les dossiers scolaires et autres faits dont elle

dispose. Ils pourraient aussi vous demander de faire passer un examen médical ou un test à votre enfant. Dans ce cas, nous prendrons en charge les frais de l'examen ou du test.

### **Nous pourrions être amenés à faire des versements immédiats au titre de la SSI à votre enfant.**

L'agence de l'État peut prendre 6 à 8 mois pour déterminer si l'état de votre enfant correspond à nos critères de handicap. Toutefois, dans certains cas, nous versons immédiatement des allocations SSI, pendant une période pouvant aller jusqu'à six mois, le temps que l'agence de l'État détermine si votre enfant remplit les critères requis pour bénéficier d'un versement immédiat.

Ces critères sont entre autres :

- Cécité totale.
- Surdit  totale.
- Infirmit  motrice c r brale.
- Syndrome de Down.
- Dystrophie musculaire.
- D ficiency intellectuelle grave (enfant  g  de 4 ans ou plus).
- Infection symptomatique par le VIH.
- Poids   la naissance inf rieur   2 livres et 10 onces (1,20 kg) - Nous  valuons l'insuffisance pond rale chez les nourrissons de la naissance   l' ge de 1 an et le retard de croissance chez les nourrissons et les enfants en bas  ge de la naissance   l' ge de 3 ans. Nous utilisons le poids du nourrisson   la naissance, attest  par l'original ou la copie certifi e conforme de l'acte de naissance du nourrisson ou par un dossier m dical sign  par un m decin.

Votre enfant peut  tre en droit de recevoir imm diatement des allocations SSI. Si l'agence de l' tat d cide finalement que le handicap de votre enfant n'est pas suffisamment grave pour b n ficier de la SSI, vous n'aurez pas   rembourser les allocations SSI que votre enfant a per ues.

### **Examens de l'invalidit  au titre de la SSI**

Une fois que votre enfant a commenc    b n ficier de la SSI, la loi impose que nous r examinions son  tat de sant  de temps en temps pour v rifier que son handicap correspond toujours   nos crit res. Nous devons proc der   cet examen   chacun des moments suivants :

- Au moins tous les 3 ans pour les enfants de moins de 18 ans dont l' tat devrait s'am liorer ou pour lesquels une am lioration est possible.
- Avant l' ge de 1 an pour les b b s qui per oivent des allocations SSI en raison de leur faible poids   la naissance. Si nous estimons qu'il est improbable que l' tat de sant  de l'enfant s'am liore avant son <sup>premier</sup> anniversaire, nous pourrions reporter l'examen   une date ult rieure.

Il est possible que nous proc dions   une  valuation du handicap m me s'il est improbable que l' tat de votre enfant s'am liore. Lorsque nous proc dons   un r examen, vous devrez pr senter des justificatifs attestant que le handicap de votre enfant restreint toujours gravement ses activit s quotidiennes. Vous devrez  galement d montrer que votre enfant a b n fici  d'un traitement consid r  comme m dicalement n cessaire pour son  tat de sant .

### **Que se passera-t-il lorsque votre enfant atteint l' ge de 18 ans ?**

Dans le cadre du programme SSI, un enfant est consid r  comme adulte   partir de l' ge de 18 ans. Nous appliquons diff rentes r gles m dicales et non m dicales pour d terminer si un adulte peut ou non b n ficier des allocations d'invalidit  SSI. Par exemple, nous ne prenons pas en compte les revenus et les ressources des membres de la famille,   l'exception du conjoint, lorsque nous d terminons si un adulte remplit ou non les conditions financi res requises pour b n ficier de la SSI. Seuls les revenus et les ressources de l'adulte et du conjoint sont pris en compte. Nous utilisons

également les règles relatives aux handicaps applicables aux adultes pour déterminer si un adulte est handicapé.

- Si votre enfant perçoit déjà des allocations SSI, nous devrons réexaminer son état de santé lorsqu'il atteint l'âge de 18 ans. Nous procédons généralement à cet examen au cours de la période d'un an qui commence le jour du<sup>18<sup>e</sup></sup> anniversaire de votre enfant. Nous utiliserons les règles relatives à l'invalidité des adultes pour décider si votre jeune de 18 ans peut prétendre à la SSI.
- Si votre enfant n'était pas admissible au bénéfice de la SSI avant son <sup>18<sup>e</sup></sup> anniversaire parce que vous et votre conjoint aviez des revenus trop élevés ou trop de ressources, il pourrait devenir admissible à la SSI à l'âge de 18 ans.

Pour en savoir plus, lisez *Supplemental Security Income (SSI)* (publication n° 05-11000) (SSI, Allocation supplémentaire de revenu de sécurité) (uniquement en anglais).

## Prestations d'invalidité pour les adultes handicapés depuis l'enfance de la Social Security (Sécurité sociale)

Le programme SSDI verse des allocations aux adultes dont le handicap a débuté avant l'âge de 22 ans. Nous considérons cette prestation SSDI comme une prestation « pour enfants » car elle est versée sur la base des revenus de la Social Security (Sécurité sociale) d'un parent.

Pour qu'un adulte handicapé ait droit à cette prestation « pour enfants », l'un de ses parents doit :

- bénéficier de prestations de retraite ou d'invalidité de la Social Security (Sécurité sociale).
- être décédé et avoir travaillé suffisamment pour avoir droit aux prestations de la Social Security (Sécurité sociale).

Les enfants qui bénéficiaient de prestations en tant qu'enfant mineur sur le dossier de Social Security (Sécurité sociale) d'un parent peuvent

être autorisés à continuer à percevoir des allocations sur le dossier de ce parent lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans s'il est établi qu'ils souffrent d'un handicap. Nous déterminons l'invalidité en utilisant les règles d'invalidité applicables aux adultes.

Les prestations de SSDI Disabled Adult Child (Enfant adulte handicapé) (DAC, acronyme en anglais) sont maintenues aussi longtemps que l'enfant est handicapé. Le mariage du DAC peut affecter le droit à cette prestation. Il n'est pas nécessaire que votre enfant ait travaillé pour bénéficier de ces prestations.

## Comment déterminons-nous si votre enfant âgé de plus de 18 ans a droit aux prestations SSDI ?

Si votre enfant est âgé de 18 ans ou plus, nous évaluerons son handicap de la même manière que nous le ferions pour un adulte. Nous envoyons la demande aux DDS (Disability Determination Services) de votre État, qui détermineront l'invalidité pour notre compte. Pour obtenir des informations détaillées sur la manière dont nous déterminons l'invalidité pour les adultes, lisez le document suivant *Prestation d'invalidité* (publication n° 05-10029).

## Demande d'allocations SSI ou de prestations SSDI et ce que vous pouvez faire

Vous devrez remplir une demande d'allocations SSI ou de prestations SSDI pour votre enfant **et** un Child Disability Report (Rapport sur le handicap de l'enfant) . Le rapport consigne des informations sur le handicap de l'enfant et sur la manière dont il affecte sa capacité à fonctionner. Il est possible de remplir un Rapport sur le handicap de l'enfant en ligne. Une fois que vous l'aurez soumis, l'un de nos représentants vous contactera par téléphone pour entamer la procédure de demande. Vous pouvez également nous appeler gratuitement au **1-800-772-1213** pour déposer une demande ou prendre rendez-vous. Si vous demandez des allocations SSI pour votre enfant, vous devez

vous munir de son numéro de Social Security (Sécurité sociale) et de son acte de naissance. Si vous demandez des prestations SSDI pour votre enfant sur la base des revenus d'un parent, veuillez vous munir de :

- Numéro de Social Security (Sécurité sociale) du parent bénéficiant d'une prestation de retraite ou d'invalidité, ou du parent décédé sous le dossier duquel la demande de SSDI est déposée.
- Numéro de Social Security (Sécurité sociale) et acte de naissance de l'enfant.

Vous pouvez nous aider à prendre une décision en procédant comme suit :

- Donnez-nous le plus d'informations possible sur l'affection ou les affections de votre enfant.
- Communiquez-nous les dates des visites chez les médecins ou dans les hôpitaux, en mentionnant les numéros de compte des patients chez les médecins ou dans les hôpitaux. Indiquez également toute autre information qui pourrait nous aider à obtenir le dossier médical de votre enfant.
- Communiquez-nous des copies de tout rapport médical ou de toute information en votre possession.

**REMARQUE :** *Vous n'avez pas besoin de demander des informations aux médecins de votre enfant. Nous les contacterons directement nous-mêmes pour obtenir les rapports ou les informations dont nous avons besoin pour prendre une décision concernant le handicap de votre enfant.*

Si votre enfant est âgé de moins de 18 ans et qu'il fait une demande de SSI, vous devrez fournir des documents attestant de vos revenus et de vos ressources. Vous devrez également communiquer des informations sur les revenus et les ressources de votre enfant et de certains membres de la famille vivant sous votre toit. Nous vous demanderons également d'expliquer en quoi l'état de votre enfant affecte sa capacité à s'acquitter d'activités quotidiennes. En outre nous vous demanderons de nous

communiquer les noms de ses enseignants et tout dossier scolaire le concernant, les noms de responsables de la garderie et de membres de la famille susceptibles de nous informer sur le fonctionnement de votre enfant.

Dans beaucoup de communautés, des dispositions spéciales ont été prises vis-à-vis des prestataires de services médicaux, des agences de services sociaux et des écoles pour nous aider à obtenir les justificatifs dont nous avons besoin pour traiter la demande de votre enfant. Votre coopération dans l'obtention des dossiers et autres informations nous aidera cependant à effectuer notre travail plus rapidement.

## Programmes d'aide à l'emploi pour les jeunes handicapés

Nous disposons de nombreux moyens pour encourager les jeunes qui perçoivent des allocations SSI ou des prestations SSDI et qui souhaitent travailler.

### Au titre de la SSI :

- Lorsque nous calculons le montant mensuel de la SSI de votre enfant, nous ne prenons pas en compte la plupart de ses revenus. Si votre enfant a moins de 22 ans et qu'il est étudiant et fréquente régulièrement un établissement d'enseignement, nous écartons du calcul une part encore plus importante de ses revenus chaque mois. En 2025, les étudiants âgés de moins de 22 ans pourront soustraire une part de 2 350 dollars du calcul de leurs revenus mensuels à prendre en compte pour la SSI, avec un plafond annuel de 9 460 dollars. Ces plafonds peuvent être revus à la hausse chaque année.
- Avec un Plan to Achieve Self-Support (Plan pour atteindre l'indépendance financière) (PASS, acronyme en anglais), un enfant âgé de 15 ans ou plus peut épargner des revenus et des ressources pour financer ses études et d'autres choses dont il a besoin pour travailler. Les revenus et ressources

épargnés ne sont pas pris en compte dans le calcul du montant de l'allocation de votre enfant. Pour en savoir plus sur le PASS, consultez le site [www.ssa.gov/disabilityresearch/wi/pass.htm](http://www.ssa.gov/disabilityresearch/wi/pass.htm) (uniquement en anglais).

- En raison d'un ou de plusieurs problèmes de santé, votre enfant peut avoir besoin de certains moyens et services pour travailler, comme un fauteuil roulant ou un assistant personnel. Lors du calcul de l'allocation SSI de votre enfant, nous ne prendrons pas en compte une partie ou la totalité des montants payés pour ces moyens et services dans les revenus de votre enfant.
- Un enfant de plus de 15 ans peut bénéficier d'une aide à la réadaptation et à la formation.
- La couverture Medicaid sera maintenue même si les revenus de votre enfant sont suffisamment élevés pour interrompre l'allocation mensuelle SSI, tant que les revenus sont inférieurs à un certain plafond.

#### **Au titre de la SSDI :**

- Un adulte chez qui un handicap a été diagnostiqué avant l'âge de 22 ans peut bénéficier de la même aide pour les frais professionnels que celle expliquée ci-dessus pour un enfant bénéficiant de la SSI. Il peut également bénéficier d'une aide à la réadaptation et à la formation.
- Les prestations peuvent être maintenues aussi longtemps que votre enfant n'exerce pas d'activité professionnelle substantielle. Pour 2025, nous considérons que votre enfant exerce une activité substantielle si ses revenus mensuels sont supérieurs à 1 620 \$ pour les bénéficiaires non aveugles (2 700 \$ s'ils sont aveugles).

Pour en savoir plus, consultez le site [www.ssa.gov/redbook](http://www.ssa.gov/redbook) (uniquement en anglais) ou appelez-nous au numéro gratuit **1-800-772-1213**.

## Medicaid et Medicare

Medicaid est un programme de soins de santé destiné aux personnes ayant des revenus et des ressources limités. Dans la plupart des États, les enfants qui perçoivent des allocations SSI peuvent bénéficier d'une couverture Medicaid et, dans certains cas, cette couverture est automatiquement accordée en même temps que le droit aux allocations SSI. Dans d'autres États, vous devez vous inscrire pour en bénéficier. Certains enfants peuvent bénéficier d'une couverture Medicaid même s'ils n'ont pas droit à la SSI. Renseignez-vous auprès de l'agence Medicaid de votre État ou du bureau des services sociaux de votre État ou de votre comté pour en savoir plus.

Medicare est un programme fédéral d'assurance maladie destiné aux personnes âgées de 65 ans ou plus et aux personnes bénéficiant de l'aide sociale depuis au moins deux ans.

Il y a deux exceptions à cette règle. Votre DAC peut obtenir Medicare plus tôt en cas de :

- Insuffisance rénale terminale (insuffisance rénale permanente nécessitant une greffe de rein ou une dialyse de maintenance).
- Maladie de Lou Gehrig (sclérose latérale amyotrophique).

## Programme d'assurance maladie pour enfants

Le Children's Health Insurance Program (Programme d'assurance maladie pour enfants) permet aux États de dispenser une assurance maladie aux enfants de familles qui travaillent et dont les revenus sont trop élevés pour bénéficier de Medicaid, mais trop faibles pour qu'ils puissent se permettre de contracter une assurance maladie privée. Ce programme couvre les médicaments sur ordonnance, les soins de la vue, de l'ouïe et de la santé mentale. Il est offert dans les 50 États et dans le district de Columbia. L'agence Medicaid de votre État peut vous fournir d'autres renseignements sur ce programme : vous pouvez aussi en savoir plus sur la couverture de vos enfants en vous

rendant sur le site [www.insurekidsnow.gov](http://www.insurekidsnow.gov) (uniquement en anglais) ou en appelant le **1-877-543-7669**.

## Autres services de santé

Si votre enfant bénéficie de la SSI, nous vous indiquerons où vous pouvez le faire soigner. Ces services relèvent de la disposition Children with Special Health Care Needs (Enfants ayant des besoins particuliers en matière de santé) de la loi Social Security Act. Ces programmes sont généralement gérés par les agences de santé de l'État.

Les États assurent ces services sous de nombreux noms différents, notamment Children's Special Health Services, Children's Medical Services et Handicapped Children's Program. La plupart des programmes dispensent des services par l'intermédiaire de cliniques, de cabinets privés, de centres de traitement ambulatoires et hospitaliers ou d'agences communautaires.

Même si votre enfant ne bénéficie pas de la SSI, l'un de ces programmes serait susceptible de vous apporter une aide. Les services de santé locaux, les bureaux des services sociaux ou les hôpitaux devraient pouvoir vous aider à contacter votre programme local pour les enfants ayant des besoins particuliers en matière de santé.

## Nous contacter

Il y a plusieurs façons de nous contacter, que ce soit en ligne, par téléphone ou en personne. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions et vous rendre service. Depuis plus de 85 ans, la Social Security (Sécurité sociale) apporte son assistance pour assurer le présent et l'avenir en dispensant des prestations et une protection financière à des millions de personnes tout au long de leur vie.

## Accéder à notre site Web

Le moyen le plus facile de traiter toute question en rapport avec la Social Security (Sécurité sociale) est de vous rendre sur notre site à l'adresse [www.ssa.gov](http://www.ssa.gov) (en anglais et en espagnol). Vous pouvez accomplir beaucoup de formalités par vous-même. Certains de ces services ne sont disponibles qu'en anglais. Pour faciliter l'accomplissement de vos formalités auprès de la Social Security (Sécurité sociale),

- Pour solliciter une prestation Extra Help with Medicare prescription drug plan costs (Aide complémentaire de couverture de médicaments délivrés sur ordonnance au titre de Medicare) (uniquement en anglais).
- Pour solliciter la plupart des types de prestations (uniquement en anglais).
- Pour obtenir des exemplaires de nos publications (disponibles dans différentes langues).
- Pour trouver la réponse à des questions fréquemment posées (en anglais ou en espagnol).

Lorsque vous créez un compte *my Social Security account* (uniquement en anglais), vous pouvez même faire bien d'autres choses.

- Consulter votre *Social Security Statement* (Relevé de la Social Security).
- Vérifier vos revenus.
- Estimer vos prestations à venir.
- Imprimer une lettre de vérification de vos prestations.
- Modifier vos informations de virement bancaire.
- Demander le remplacement de votre carte Medicare.
- Obtenir un formulaire de remplacement SSA-1099/1042S.
- Demander le remplacement de votre carte de Social Security, s'il n'y a aucune modification et si votre État participe.

L'accès à votre compte personnel *my Social Security* peut être restreint pour les utilisateurs situés en dehors des États-Unis.

Si vous avez des documents à nous présenter, n'oubliez pas qu'ils doivent être des originaux ou des copies certifiées par l'organisme émetteur.

## Nous appeler

Si vous ne pouvez pas utiliser nos services en ligne, vous pouvez bénéficier d'une assistance par téléphone en appelant votre bureau local de Social Security (Sécurité sociale) ou notre numéro national 800 gratuit. Nous offrons des services d'interprétation gratuits sur demande. Pour trouver les coordonnées de votre bureau local, entrez votre code postal sur notre page Web de localisation de nos bureaux (bien que l'outil de localisation du bureau local ne soit disponible qu'en anglais, vous pouvez saisir votre code postal pour trouver le bureau local le plus proche).

Vous pouvez nous appeler au **1-800-772-1213** – ou à notre numéro TTY, **1-800-325-0778**, si vous êtes sourd(e) ou malentendant(e) – de 8h00 à 19h00 du lundi au vendredi. **Les temps d'attente pour s'entretenir avec un représentant de la Social Security (Sécurité sociale) sont généralement plus courts du mercredi au vendredi ou en fin de journée.** Pour bénéficier de nos services d'interprétation gratuits, restez en ligne et patientez en écoutant nos instructions vocales automatisées en anglais jusqu'à ce qu'un représentant de la Social Security (Sécurité sociale) réponde. Le représentant de la Social Security (Sécurité sociale) contactera un interprète pour faciliter votre appel.

Nous proposons également de nombreux services téléphoniques automatisés en anglais et en espagnol, disponibles 24 heures sur 24, afin que vous n'ayez pas besoin de parler à un représentant de la Social Security (Sécurité sociale).



Securing today  
and tomorrow

**Social Security Administration**  
Publication No. 05-10026-FR | January 2025 (Recycle prior editions)  
Prestations pour les enfants handicapés  
Benefits for Children With Disabilities (French)  
Produced and published at U.S. taxpayer expense  
Produit et publié aux frais du contribuable américain